

GARANTIE

PRIDE MOBILITY PRODUCTS FRANCE

(Désignée ci-dessous : « PRIDE FRANCE »)

(Commercialisation des gammes Pride, Quantum et Stealth)

PRIDE FRANCE garantit les produits contre tout défaut ou vice apparent ou toute non-conformité sous réserve des dispositions de l'article 4 « Livraisons » des conditions générales de vente.

Les produits achetés auprès de PRIDE FRANCE donnent droit à la garantie indiquée sur la fiche article du produit concerné. Sauf indication contraire portée sur la facture, la garantie est de deux (2) ans pour les fauteuils roulant électriques et d'un (1) an pour les batteries et les pièces détachées.

La garantie concerne uniquement les pièces détachées. Le diagnostic, les frais de déplacement ainsi que la main d'œuvre restent à la charge du distributeur.

En cas de défaillance du distributeur ayant effectué la vente, PRIDE France peut intervenir directement ou par le biais d'un tiers. Cette intervention sera alors à la charge du distributeur défaillant qui devra régler la facture émise par PRIDE France dans un délai de huit jours à compter de sa réception.

Pour une meilleure gestion de la garantie en cas de changement géographique de l'utilisateur (aussi bien en cours d'acquisition du produit qu'au cours de la garantie), le distributeur réalisant la vente s'engage à communiquer à PRIDE France toutes les informations nécessaires au bon suivi.

Afin de connaître les démarches à suivre concernant le service après-vente pour tout problème ou de panne sur un produit, il convient de prendre contact avec le service après-vente par e-mail : sav@pridemobility.fr ou par téléphone au 04 81 65 94 72 durant les horaires d'ouverture du standard, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Cette garantie court à compter de la date de livraison des produits.

Pour pouvoir bénéficier de la garantie des produits, il convient impérativement de conserver la facture d'achat du produit.

La garantie ne couvre pas :

- Le remplacement des consommables,
- L'utilisation anormale ou non conforme des produits. Il convient de consulter attentivement la notice d'emploi fournie avec les produits avant toute utilisation,
- Les pannes liées aux accessoires (câbles...),
- Les défauts et leurs conséquences liés à l'utilisation non conforme à l'usage pour lequel le produit est destiné (utilisation professionnelle, collective...),
- Les défauts et leurs conséquences liés à toute cause extérieure.

Dans tous les cas, la garantie de PRIDE FRANCE ne sera due que si le vice est précisément notifié dans un délai de huit (8) jours par lettre recommandée avec accusé de réception, à compter de la date de constatation dudit défaut ou du vice caché ou de celle à laquelle le client ou l'utilisateur en a été informé.

Toute intervention de PRIDE FRANCE au titre de cette garantie des vices cachés ne saurait avoir pour effet de prolonger la durée contractuelle légale de celle-ci.

Au titre de cette garantie, la seule obligation de PRIDE FRANCE sera, à son choix, le remplacement gratuit ou la réparation du produit ou d'un de ses éléments reconnus défectueux par PRIDE FRANCE.

Dans tous les cas et quelle que soit la nature du défaut ou du vice, PRIDE FRANCE ne pourra être tenu responsable des dommages consécutifs indirects ou immatériels.

De plus, la garantie ne s'applique pas, quelle que soit la nature du défaut ou du vice dénoncé, à ceux provoqués par l'usure normale, par l'utilisation anormale ou négligente, par un entretien défectueux ou par toute modification ou réparation du produit, ou d'un de ses composants, effectuée par le client ou l'utilisateur ou des tiers sans l'accord préalable et écrit de PRIDE FRANCE.

Quelle que soit la nature du défaut ou du vice dénoncé par le Client, il est reconnu à PRIDE FRANCE le droit de refuser d'intervenir au titre de la présente garantie tant que le client n'aura pas préalablement satisfait à ses obligations contractuelles et notamment payé toutes les factures échues.